

Table des matières

Articles précédents.....	1
Objectifs.....	1
Prémises fondamentales, universelles ou non.....	3
Prémises du conatus et des sentiments.....	4
Prémises dans la sphère de mise à disposition de biens et de services.....	6
Prémises dans la sphère du politique&social.....	6
Prémises de la raison et de la décision.....	8
Priorités des sphères de reconnaissance et de l'appartenance.....	9
« Accord » et respect de l'accord.....	10
Articles suivants.....	12

Articles précédents

Cet article repose sur les 2 articles « (A-1) *Argumentation pour des raisons multiples à propos d'une chose* » (toute raison à propos d'une chose est fondée sur des prémisses procédant de ce qui est perçu comme des nécessités de la nature de la chose et de sa nature, et des prémisses poussées in fine par les sentiments¹) et « (B-1) *Approche critique et interprétative* ».

Objectifs

L'hypothèse principale de cet article est que chacun, humain mais aussi institution humaine, se fonde, pour vivre, en « pour », ou en « contre », ou en « indifférent » par rapport à des énoncés. Ces énoncés sont en partie les prémisses assurant la cohérence et la complétude, toujours imparfaite, de la raison de chacun à propos d'une chose (voir article (A-1)). L'objectif de cet article est double :

(A-) établir un cadre, un référentiel dont nous proposons les composantes suivantes : (1-) Conatus (ou effort de persévérer dans son être), (2-) sentiments, (3-) reconnaissance et appartenance, (4-) raison et décision, (5-) mise à disposition de biens et de services, (6-) politique&social.

(B-) proposer sur chaque composante quelques énoncés déclaratifs ou performatifs² fondamentaux compréhensibles par tous, chercheurs et humains concernés par leurs recherches, énoncés parfois antagonistes³. Ces énoncés sont déduits d'études empiriques (voir article (B-1)).

1 Dans tout cet article, le mots « sentiment », traduction de Spinoza par Guerinot, est utilisé et non affect (Misrahi) ou passion (Apphun)

2 En mobilisant John L. Austin (« Quand dire c'est faire »), les énoncés procédant de ce qui est perçu comme nécessité de la nature sont dits déclaratifs, les énoncés poussés par les sentiments, les désirs, les volitions, sont dits « performatifs ».

3 Ex : « chacun pour moi » et « solidarité » sur la composante politique&social ; « mérite élitiste » et « justice sociale » sur la composante mise à

(B-2) Prémises fondamentales pour toute SHS

Remarquons que pour le chercheur-observateur « toutes les raisons se valent », du moins à priori. Cette posture n'a rien à voir avec celle prêtée à des individus par hypothèse désabusés, au contraire d'après notre thèse : chacun est susceptible d'être attaché affectivement à sa raison à propos d'une chose, surtout si cette chose a trait à une nécessité de sa nature. Par contre, le chercheur, comme le sage, s'attache à considérer la raison de chacun avec les outils « spinozistes » que nous proposons dans l' « *article (A-2) Prise en compte de raisons multiples dans les écrits de Spinoza* » ou (A-3) pour en faire une analyse critique.

Sur tout sujet de SHS nous pensons qu'il faut au moins se situer dans le référentiel présenté au point (A-) pour appréhender les énoncés fondamentaux de chacun, personne ou institution, avant de considérer un autre référentiel plus spécifique du sujet étudié.

Tous ces énoncés fondamentaux sont considérés d'une part comme les prémisses potentielles⁴ sur lesquelles la plupart des humains fondent leur comportements et donc, d'autres part, considérés comme les prémisses fondamentales pour toute recherche en SHS, dans une objectif de cohérence et de complétude. Nous considérons que cet objectif de cohérence et de complétude est mieux atteint en mobilisant ce cadre car ces prémisses peuvent être vérifiées assez facilement comme étant compris sinon partagées par les humains des terrains étudiés.

Lorsqu'ils concernent à priori des institutions humaines, ces énoncés sont élucidés avec une approche critique. Lorsqu'ils concernent tout un chacun, ces énoncés sont élucidés avec une approche interprétative, approche qui comprend une approche critique de l'institution faite par les personnes sollicitées. L'approche interprétative (Walzer, Giddens) a pour objectif de remonter aux énoncés déclaratifs et performatifs de chacun, que celui-ci soit puissant (dans ce cas ses énoncés peuvent être ceux dominant une institution humaine) ou non (dans ce cas, ses énoncés peuvent être différents de ceux des institutions qui le concernent). Cette approche permet d'emblée de considérer les énoncés dominants (ceux inspirant des institutions humaines dominantes) et les énoncés de chacun, certains étant majoritaires mais pas forcément dominants ! Ces approches critiques et interprétatives sont présentées dans l'article « *(B-1) Approche critique et interprétative* ».

Ces énoncés déclaratifs et performatifs sont tenus pour nécessaires pour fonder toute raison, tout édifice d'idées qui se tiennent à propos d'une chose (voir chapitre « *Prémises de la raison et de la décision* »). Ces édifices d'idées qui se tiennent peuvent être élaborés selon de multiples méthodes, ex : classements avec ou sans subsomption, méthode dont l'entendement est partagé par beaucoup.

disposition de biens et de services.

4 Ce référentiel épistémique permet potentiellement de prendre en compte ou d'imaginer des prémisses variées, contradictoires et antagonistes, dont certaines classées par le chercheur comme « prénotions » (Durkheim), « sens commun », « doxa » et « illusio » (Bourdieu), « préjugés », etc...

(B-2) Prémises fondamentales pour toute SHS

Notre thèse est que, quelle que soit la méthode, si cette méthode est conduite par la raison alors les fondations de celle-ci sont des énoncés à construire (sciences dures) ou à élucider (sciences humaines)⁵.

Les dires des personnes sollicitées, lors d'une démarche abductive prenant en compte ce référentiel, sont donc à considérer. En particulier, toute proposition, toute thèse de SHS, ne peut être en contradiction avec toutes ces prémisses fondamentales sans que les « raisons » en soient profondément discutées, discussion qui peut bien sûr conduire à une remise en cause des prémisses fondamentales concernées.

Tout ce qui est écrit précédemment s'applique à toute personne dont le chercheur en SHS, à tout édifice d'idées qui se tiennent qu'il construit à propos de son objet de recherche, cet objet incluant des humains qui pensent aussi.

Nous considérons donc que toute thèse, et tout édifice d'idées qui se tiennent à propos d'un sujet, peut être fondée directement sur des énoncés déclaratifs et performatifs compris par le chercheur et par tout un chacun et non sur des concepts fondés sur ces mêmes énoncés : les gens sont affectés par les énoncés (ex : l'oppression est une caractéristique de relations sociales largement répandue) et non par les concepts construits sur ceux-ci. Toutefois, les concepts créés fondés sur ces énoncés peuvent permettre une meilleure compréhension des choses, en particulier lorsque des désirs d'appartenance sont constatés (ex : nous sommes de la même « classe », dans la même galère, la même précarité et pour les mêmes raisons).

Dans ce texte nous proposons donc quelques énoncés déclaratifs et performatifs fondamentaux, autrement dit quelques prémisses fondamentales, sur chaque composante de notre référentiel.

Prémises fondamentales, universelles ou non

Ce chapitre présente donc des référentiels dans lesquels des prémisses considérées comme fondamentales sont proposées. Beaucoup de ces prémisses fondamentales peuvent être considérées comme universelles, par exemple des prémisses poussées par des nécessités de sa nature comme « se nourrir » ou « s'abriter des intempéries ». Par contre, du fait par exemples d'autres prémisses plus marquées culturellement, la mise en œuvre sous la conduite de la raison de ces prémisses « fondamentales-universelles » peuvent être très différentes d'un pays à l'autre, d'une tribu à l'autre.

⁵ Selon l'expression évocatrice de Pierre Bourdieu, l'objet de la sociologie se distingue de la matière et de la vie par le fait « qu'il (cet objet) parle ». Il procède déjà d'un sens (Bourdieu Pierre, Chamboredon Jean-Claude et Passeron Jean-Claude (dir.), *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton and Bordas, 1968).

(B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS

Parmi ces référentiels présentés et ses prémisses proposées, il y a ceux et celles à propos de la vie sociale (*et de ce qui la caractérise en terme de division des choses (tâches, lieux, etc.), de consentement, de rapports de force, de soumission ou de domination-oppression, etc.*), de l'appartenance, de droits fondamentaux, de toutes sortes de classifications (géographique, sacré-profane, pur-impur, hommes-femmes, etc.....). Parmi tous ceux-là, la question de l'universalité est toujours à poser. La réponse ne peut pas être faite à priori ni par le chercheur, ni par tout un chacun : elle confinerait au préjugé ethnocentré et serait un biais épistémique. La réponse ne peut être qu'empirique, ex : constater que la domination masculine et le patriarcat est un fait dans TOUTES les cultures, des plus « traditionnelles ou primitives » aux plus « modernes et évoluées », conduit à penser que les prémisses de domination masculine qui conduisent à cet état des sociétés sont universelles, même si leurs mises en œuvre sont culturellement plurielles.

Parmi les propositions ci-dessous de référentiels et de prémisses, l'appréciation d'universalité est laissée au lecteur, même si certaines appréciations sont parfois suggérées.

Prémisses du conatus et des sentiments

Caractérisation spinoziste de l'humain : par le corps, et la pensée selon 2 modes (sentiments et entendement (les 3 genres d'entendement de Spinoza/ E2-P41 et E2-P42)) et c'est tout.

Remarque : l'humain que nous considérons est donc plutôt celui de E.P. Thompson, à savoir un humain certes souvent dominé mais qui pense, qui a de la réflexivité, et non un être aliéné du fait de sa condition sociale, considéré avec condescendance⁶.

les 3 « **prémisses du conatus** » : (1) « (effort de) persévérer dans son être », (2) « recours aux autres poussés par des passions communes » (T.P. 3-9 et T.P. 6-1), recours conduisant à des institutions humaines⁷, (3) distinction entre « lois de la nature » (« *nécessité de sa nature et nécessités de la nature des choses qui nous affectent* ») et « institutions humaines »⁸.

Remarque 1 : c'est souvent par le terme « *instrumental* » (opposé à « *expressif* » avec le sous-entendu qu'une motivation « *instrumentale* » ne requiert pas de discours explicatif) que sont qualifiés les agirs inspirés par les prémisses poussées par son conatus et ce qui est perçu comme « *nécessité de sa nature* ». Pourtant, ce qui est « *instrumental* » est très *expressif* pour certains,

6 E.P. Thomson : « I am seeking to rescue the poor ... from the enormous condescension of posterity » dans la préface de *The Making of the English Working Class*.

7 D'où analyse nécessaire des relations sociales, non seulement interpersonnelles (dont le langage) mais surtout les comportements sociaux (cf éthologie en sociologie B Conein) avec des « fonctions sociales [sont] mises en œuvre (alliance, échange, coopération) »

8 Selon (2) des institutions humaines peuvent être perçues comme des intermédiaires obligées pour faire face aux nécessités de sa nature, ex : être salarié dans une entreprise pour « gagner sa vie »

(B-2) Prémises fondamentales pour toute SHS

ainsi pour ceux dont les fins de mois sont difficiles, même si d'autres ou le chercheur n'y trouvent rien à dire, trop « terre à terre » ;

Remarque 2 : la prémisse (2) conduit à envisager un référentiel moral (ayant trait aux mœurs sociales) pour caractériser ce recours aux autres.

les 3 « **postulats affectifs** » : la joie étant perçue comme un passage à une plus grande perfection et/ou comme une augmentation de sa puissance d'être et d'agir et inversement pour la tristesse⁹, (1-) chacun éprouve des sentiments de volition : désir d'éprouver des sentiments joyeux et appréhension d'éprouver des sentiments tristes, (2-) en éprouvant ou en percevant éprouvés par d'autres des sentiments joyeux ou tristes, chacun éprouve des sentiments de réaction : de acceptation et soumission à indignation et révolte, (3-) Rechercher ou éviter les affections selon les sentiments qu'elles provoquent pousse au désir de prévisibilité et à l'appréhension du non prévisible, d'où un désir d'un entendement, d'une mise en ordre aussi cohérente et complète que possible des idées à propos de toute chose, si possible d'une « raison » (entendement du 2. genre), mais souvent aussi d'un entendement du 1. genre (imagination, opinion).

Remarque 1 : Persévérer dans son être (et avoir des idées qui se tiennent à propos de choses) peut être poussé par 3 sentiments selon l'ingenium de chacun : (1) désir, (2) besoin¹⁰ (3) Perçu comme nécessités de sa nature¹¹.

Remarque 2 : le conatus et le désir de connaître l'avenir peut pousser à désirer l'un des 3 genres de connaissance, pas seulement le 2. : recours à des cartomanciennes ou faiseurs d'opinion (1. genre), à la science (2. genre), à des sages (3. genre).

Remarque 3 : la prémisse (3) du conatus associée à la prémisse affective (2) conduit à suggérer un lien entre sentiments de réaction et la perception des affections : une affection perçue comme « nécessité de la nature » provoque plutôt des sentiments d'acceptation ou de soumission (il faut bien faire avec !) alors qu'une affection perçue comme du fait d'une institution humaine peut provoquer également des sentiments d'adhésion, d'indignation et révolte (Voir T.P. 11-4).

Sentiments et affections : (1) sentiments sédimentés¹² (soi-même, son « caractère ») résultat de toutes les affections du passé, (2) sentiments causés par une affection du moment dont imitation des

9 Spinoza, définition des sentiments E3-Ds2 et E3-Ds3 suite à E3-P59.

10 le désir se rapporte à une chose dont l'affection pressentie provoquerait un affect de joie ; le besoin se rapporte à une chose dont le manque provoque actuellement un affect triste ; le désir se rapporte donc à un affect joyeux espéré au futur et le besoin à un affect triste effectivement ressenti au présent.

11 Un besoin très intense (ex : addiction à alcool, tabac, drogue, etc..) pour l'un peut être perçu comme une nécessité de sa nature par celui-ci et pas par d'autres.

12 Ch. Jaquet : terme utilisé dans la définition de l'ingenium dans « *les trans-classes* »

(B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS

affects (du fait de soi et des humains perçus comme proches) et puissance de la multitude (du fait de soi, de la société et de ceux qui ont capté cette puissance (Impérium)). Les sentiments du moment peuvent être plus intenses que les sentiments sédimentés (selon Spinoza E4-P17).

Ces prémisses conduisent à d'autres prémisses, en particulier dans la sphère de mise à disposition de biens et de services et dans la sphère du politique et social, ainsi qu'à des prémisses relatives aux sphères de reconnaissance, à la raison et à la décision.

Prémisses dans la sphère de mise à disposition de biens et de services

Postulat 1 : pour survivre et vivre au mieux, il est nécessaire pour toute personne de bénéficier de biens et de services,

Postulat 2 : pour la mise à disposition de ces biens et services, des activités humaines sont nécessaires,

Postulat 3 : cette mise à disposition de biens et de service et des activités humaines pour ce faire sont des nécessités de la nature : la société dans son ensemble ne peut y échapper.

Remarque : Quel que soit l'objet d'étude d'une recherche en SHS (ex : sociologie du travail et de la consommation), la prise en compte de ces 3 postulats par tout un chacun doit être considérée, ex : Dans une étude sur le bénévolat, il faut s'enquérir sur « de quoi vivent ces bénévoles? »!

Poussée par les 3 prémisses du conatus et ces 3 postulats, toute personne peut éprouver le désir de s'approprier des biens et services, y compris des moyens de production pour produire d'autres biens et services en respectant les **2 prémisses d'appropriation** suivantes : (1-) chacun est propriétaire de richesses au prorata de son apport¹³, « chacun » à savoir personne physique ou morale, (2-) toute richesse tangible est périssable.

Prémisses dans la sphère du politique&social

Postulat 1 : poussés par les « prémisses du conatus », ce sont des sentiments communs de désir, de crainte, de désir de se venger d'un préjudice commun, qui poussent les humains à s'associer. (T.P. 3-9 et 6-1).

Institutions humaines et humains concernés par celles-ci peuvent être caractérisés dans un référentiel similaire à 3 dimensions.

¹³ L'énoncé moral est alors « chacun pour soi ». L'article (C-1-b) *Appropriation des moyens de production* montre que l'énoncé moral pour l'appropriation des moyens de production à but lucratif est « chacun pour moi ».

(B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS

Caractérisations principales de toute institution humaine: (1) prise en compte ou non des nécessités de la nature de chacun, (2) modalité de relation aux autres (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « secours mutuel »), (3) critères d'affectation des biens et services mis à disposition (« équité-justice sociale (personne n'a à s'en plaindre (Leibniz)), selon rapport de force, selon « mérite », etc..).

Caractérisations principales de tout humain concerné par une institution humaine : (1) prise en compte, ou non, des nécessités de sa nature et de celles des autres, (2) modalité de relation aux autres (« chacun pour moi », « chacun pour soi », « secours mutuel »), (3) Anthropologie machiavelienne (de « dominer et avoir le pouvoir » à « être libre, ne pas dominer, ne pas vouloir être dominé, ne pas vouloir s'impliquer dans cette association même s'il est concerné par celle-ci »).

Remarque : ces 2 caractérisations permettent, par une approche critique et interprétative, d'y positionner institutions humaines et humains. Ce référentiel est un référentiel par définition « moral », à savoir permettant de décrire les énoncés régissant les mœurs, les relations et comportements sociaux.

Postulat 2 : Les associations humaines conduisent à la constitution d'institutions humaines, leur caractérisation procédant surtout des humains dominant ces institutions et moins des humains dominés.

Définition de la liberté : la liberté est la libre-nécessité (E1-D7, lettre 58 à Schuller), à savoir être déterminé par soi-seul pour répondre aux nécessités de sa nature, sans contraintes d'institutions humaines : on est obligé de faire avec les lois de sa nature mais on n'est pas obligé de respecter les contraintes d'institutions humaines (T.P. 11-4).

Remarque 1 : la perception par chacun d'une affection comme « loi de la nature » ou « du fait d'une institution humaine » est toujours discutable, ex : propension à naturaliser une contrainte d'une institution car « il faut faire avec » du fait qu'il semble impossible de l'éviter ou de se révolter. Ainsi, pour les salariés du secteur privé, la concurrence que subit leur entreprise est considérée comme une loi de la nature marchande¹⁴ : l'entreprise ne peut s'en soustraire.

Remarque 2 : Ni dans E1-D7, ni dans la lettre 58, Spinoza ne parle des nécessités de la nature des choses qui nous affectent. Dans un État civil, être « libre nécessaire » oblige t'il ou non de prendre également en compte les nécessités de la nature des choses qui nous affectent ? Cela dépend de chacun et de la règle morale (règle de mœurs) majoritaire déterminante, celle du

¹⁴ Lordon&Orléan définissent « l'état de nature marchand » dans leur article « genèse de l'État, genèse de la monnaie »

(B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS

recours aux autres, ex : de « chacun pour moi » à « solidarité, secours mutuel » en passant par « chacun pour soi ».

Prémisses de la raison et de la décision

Postulat 1 : poussé par le 3^{ème} postulat affectif (désir de comprendre et de prévisibilité), beaucoup, à propos d'une chose, désirent un édifice d'idées « qui se tiennent », à savoir qui soit le plus possible cohérent, complet, décidable ou prévisible. *Parmi toutes ces choses, retenons les institutions humaines, dont celles mettant à disposition des biens et des services, y compris régaliens. Retenons également les affections et les sentiments qu'elles sont censées provoquer et que d'aucun désire prévoir.*

Postulat 2 : A propos de toute chose, un édifice d'idées « qui doivent se tenir », ou Raison à propos de cette chose, doit nécessairement être fondé sur des prémisses posées à priori et sur une arithmétique. Ces prémisses, ex : énoncés moraux, sont surtout posées par les humains dominants et la cohérence de l'édifice ne dépend in fine que de ses prémisses.

Remarque 1 : l'arithmétique retenue est le plus souvent déductive ou inductive. Beaucoup désirent cette arithmétique, cette « rigueur scientifique », mais pas tous : parfois, cette arithmétique n'est pas désirée car elle peut montrer qu'une imagination est chimérique lorsque les prémisses retenues, fondées sur des nécessités de la nature de la chose, conduisent à l'impossibilité de la chimère !

Remarque 2 : tout concept, s'il se tient, est fondé sur des prémisses, ex : classes sociales.

Postulat 3 : A propos d'une chose, chacun construit SA raison, car fondée sur des prémisses procédant de ce qu'il perçoit comme nécessité de la nature de cette chose et comme nécessités de sa nature, et fondée sur d'autres prémisses procédant in fine de ses sentiments (ex : désirs de ?? , crainte de ??, etc..).

Lemme du postulat 3 : Nous retenons à priori 2 critères de perception d'une chose comme nécessités de sa nature : (1-) la chose qui affecte est vraiment perçue comme existante et/ou (2-) le manque ou l'obtention de l'affection de cette chose provoque des sentiments intenses ... pour toutes sortes de « raisons » (ex : perçue comme besoin fondamental, raison de vivre, etc..)

Postulat 4 : A propos de toute chose, que sa perception et entendement soient poussés par ses sentiments ou sous la conduite de sa raison, toute décision (*dont tout jugement, valorisation, appréciation*) relative à cette chose est prise poussée par ses sentiments (sentiments sédimentés,

(B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS

sentiments du moment dont ceux provoqués par l'imitation des affects et la puissance de la multitude (scolie E3-P9, E4-P8, E4-P17)).

Priorités des sphères de reconnaissance et de l'appartenance

Nous proposons de situer les institutions et chacun, quant à leurs relations à celles-ci, dans les sphères de Honneth et la sphère du sacré : sphères de l'amour (appartenance), juridico-politique (droits dits fondamentaux), sacré, estime sociale. Chacun dans chaque sphère est possiblement sous la conduite de la raison mais également poussé par ses sentiments, sédimentés et du moment.

Nous proposons des prémisses sous forme **d'exemples de priorisation** au regard de l'intensité des sentiments qui les poussent :

priorisation des énoncés d'une société multi-culturelle selon leur sphère : amour (appartenance), juridico-politique (droits dits fondamentaux, dont prise en compte des nécessités de la nature de chacun, libre-nécessité (E1-D7) et libre expression), sacré, estime sociale ;

Nous considérons que, au niveau d'une société multi-culturelle, avoir et montrer son appartenance est à considérer comme un besoin fondamental, une nécessité de la nature de chacun, qui ne peut entrer dans aucune justice distributive (Walzer, Ricoeur), ni être nié. Par contre, des énoncés dans la sphère du sacré ne sont à priori pas recevables s'ils remettent en cause des énoncés dans la sphère juridico-politique. Bien entendu, ces priorités proposées peuvent ne pas être celles constatées dans une société donnée.

priorisation des énoncés d'une communauté d'attachement selon leur sphère : sacré (ex : si communauté religieuse), amour (appartenance), juridico-politique, estime sociale.

La caractérisation d'une communauté est beaucoup plus variée : de mêmes choses (ex : musique, mets, paysages, rythme de vie, etc..) provoquent les mêmes sentiments du fait certes de goûts devenus communs aux membres de la communauté mais aussi par imitation des affects et puissance de la multitude. Un signe d'identité d'appartenance à une religion est souvent considéré comme sacré par la communauté de cette religion, et en tant que signe d'appartenance il doit être accepté par une société qui se dit multiculturelle quand bien même elle ne reconnaît pas (1) son caractère « sacré » (donc droit de tout citoyen à le blasphémer) et (2) sa signification sociale problématique, du fait en particulier de son éventuelle signification théologique, ex : le voile.

priorisation des énoncés de chacun : tout est possible quant aux priorités entre sphères, en particulier si appartenance religieuse, ex : sacré, amour (appartenance), juridico-politique, estime

(B-2) Prémisses fondamentales pour toute SHS

sociale.

Quand bien mêmes les priorisations de la société politique sont à priori dominantes Il peut y avoir conflit du fait de priorités différentes, ex : au sein d'une famille, un énoncé estime sociale (ex : *tu ne seras pas coiffeuse pour homme...*) peut être plus prioritaire que l'appartenance (ex : *sinon tu es exclue de la famille*) ou plus prioritaire que les énoncés dans la sphère juridico-politique (ex : *tu restes à la maison ou on va te marier au bled*).

La sphère juridico-politique est à associer à la sphère du socio&politique du paragraphe précédent.

Pour le volet juridique, les prémisses fondamentales généralement partagés peuvent être issues de l'impératif catégorique de Kant selon la formulation : « *Agis de telle sorte que tu traites l'humanité comme une fin, et jamais simplement comme un moyen*¹⁵ »

De cet impératif une prémisses fondamentale du droit peut être énoncée :

Postulat 1 : « toute personne humaine physique ou morale concernée par n'importe quelle institution ou agir humain doit être sujet de droit de toute législation à propos de cette institution ou agir ».

*En d'autre terme, elle ne doit ni être seulement un objet de droit, ni être ignorée. Lors d'une étude terrain, il est très intéressant de vérifier si une personne humaine physique ou morale est sujet de droit ou seulement objet de droit*¹⁶.

Remarque pour le chercheur en SHS : Le besoin d'appartenance et d'affirmer cette appartenance, notamment à toute personne étrangère à cette appartenance, est à prendre en compte par le chercheur lorsqu'il sollicite tout interlocuteur dans le cadre de ses recherches. Cet interlocuteur, ex : lors d'un entretien sociologique, peut tenir un discours subsumé par le désir d'affirmer son appartenance à un groupe, ex : « je suis cadre position 3 », et donc d'exprimer d'abord ce qu'il pense être perçu comme des caractéristiques de son groupe, ex : leadership, challenge à relever, etc..., expression qui pourrait être qualifiée de doxa, de langue de bois.

« Accord » et respect de l'accord

Les prémisses fondamentales, notamment celles relatives à la raison, conduisent à penser que des accords sont difficiles à obtenir, en particulier à l'échelle d'une société multi-culturelle, mais aussi

¹⁵ *Fondation de la métaphysique des mœurs* in *Métaphysique des mœurs*, I, Fondation, Introduction, trad. Alain Renaut, p. 97

¹⁶ Voir articles (C-1-a) et (C-1-b) sur l'appropriation des moyens de production à but lucratif.

(B-2) Prémises fondamentales pour toute SHS

dans bien des organisation telle une entreprise, et ce du fait de l'existence de multiples raisons à propos d'une même chose, chacun tenant à sa raison. Ce chapitre présente les sentiments pouvant être provoqués à l'occasion de différents types d'accords, ex : acceptation, soumission, indignation, révolte, etc.. ces sentiments pouvant donner une idée de leur pérennité et des réactions à posteriori.

Selon Spinoza, les humains sous la conduite de la raison s'accordent nécessairement (E4-P35). Selon Habermas, les accords établis sont d'autant plus solides et respectés qu'ils procèdent d'une délibération habermassienne, donc fondée sur une raison et l'écoute de toutes les parties prenantes concernées. Selon Rawls, position originelle, à savoir énoncés communs, et consensus par recoupement permettraient de s'accorder sur tout sujet public. Selon des philosophes marxistes ou Ch. Mouffe, la délibération est plutôt une négociation, parfois une capitulation, les « accords » étant alors le résultat de luttes, de rapports de force, poussés par des sentiments d'indignation, de révolte, mais aussi de soumission.

Pour toute chose, nous pouvons montrer que l'analyse des prémisses fondamentales de la raison de chacun à propos de celle-ci, prémisses élucidées par une approche critique et interprétative, permet de déterminer « l' accord » possible, à savoir celui selon Spinoza, Rawls, Habermas ou les philosophes marxistes.

« L'accord » possible peut être caractérisé sur 2 dimensions :

(1-) celle des procédures possibles d'accord avec les gradations suivantes : de « sous la conduite de la Raison (Spinoza) et « délibération habermassienne » à « décision unilatérale sous contraintes et rapports de force » en passant par « négociation »¹⁷,

Remarque : Il y a possibilité de « consensus par recoupement » avec les procédures « sous la conduite de la Raison », « délibération habermassienne » et « négociation ».

(2-) celle des domaines d'énoncés : « nécessités de la chose objet de l'accord », « appartenance », « droits fondamentaux-sphère juridico politique-position originelle », « sacré », « estime sociale » et de la priorité de chacun d'eux (voir la caractérisation des prémisses dans le chapitre *Prémises dans la sphère du politique&social*).

Remarque : le même énoncé peut être situé dans différents domaines par les personnes et/ou organisations, d'où des réactions dans ces mêmes domaines et pas dans le domaine de celui qui dit

¹⁷ Selon Sylvain Lavelle (« *La politique de la discussion. La dynamique du débat public entre conversation et négociation* ») : **délibération** : discussion contradictoire de tous arguments et idées, égalité des participants comme pourvoyeurs d'arguments, force de l'inventaire d'arguments ; usage exclusif d'arguments, exigence d'exhaustivité et échange éclairant ; recherche de la meilleure décision ; **négociation** : conciliation négociée des intérêts et revendications, inégalité des positions des compétences et des ressources sociales, Souci de compromis avec autrui, usage possible de promesses et menaces, pas d'exigence d'exhaustivité et d'échange coopératif, pas de recherche de l'intérêt mutuel

(B-2) Prémises fondamentales pour toute SHS

l'énoncé (ex : « je veux être coiffeuse » (énoncé dans la sphère estime sociale) et réaction : « je t'envoie te marier au bled » (énoncé dans les sphères appartenance et juridico-politique)).

Un accord peut être explicite entre parties prenantes, dans le cadre de contrats, de délibérations, négociations, de rapports de force. Mais le plus souvent un accord est implicite, surtout entre une institution, ex : système de santé ou système scolaire, et des personnes obligées de passer par elle. Ce n'est alors que lors de l'application de l'accord qu'il est possible de l'apprécier.

L'analyse de l'accord dans ces 2 dimensions peut donner une idée des sentiments de chaque partie prenante avant et après accord, lors de son application, ainsi que de leur intensité.

Lors d'une étude « terrain », le respect plus ou moins effectif de l'accord est également à considérer. Ainsi dans une entreprise, « l'accord » relève assez souvent d'un consensus par recoupement fait en permanence par les salariés, ex : l'objectif financier devient une contrainte, juste à surmonter, mais à propos du même objet un énoncé plus motivant « utilité sociale » ou « satisfaction du client » peut être créé par le salarié. Des énoncés dominants sont ignorés, modifiés et contredits et d'autres, majoritaires ou non, sont rajoutés ... en satisfaisant quand même les énoncés vraiment dominants : notamment, il faut respecter ce qui est perçu comme nécessité de la nature de l'organisation (ex : affronter la concurrence) et de soi-même (salaire pour vivre).

De même, il y a accord ou désaccord en permanence, au quotidien, à propos de l'appartenance à sa communauté, à sa classe ou à son organisation, accords ou désaccords souvent incarnés, voir visibilisés par des signes d'identités plus ou moins imposés par la puissance de la multitude ou l'imitation des affects, ou plus ou moins choisis selon ses sentiments, ses désirs.

Articles suivants

Avec l'article (B-1) « *Approche critique et interprétative* » dont il procède, cet article est le fondement de tous les articles suivants sur des sujets sociologiques particuliers rencontrés à l'occasion de séminaires universitaires (Sophiapol, IDHE.S, CPN, etc..) : les thèmes des sujets traités dans ces séminaires sont repris (1-) en mobilisant une approche critique et interprétative, quant à la prise en compte du terrain, (2-) en se plaçant dans le référentiel de prémisses proposé dans cet article. Tous ces articles sont présentés dans l'article (A-0) *Présentation des fondamentaux épistémologiques et d'une série d'articles de SHS.*